

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

DE SPÉRACÈDES

MODIFICATION n°1

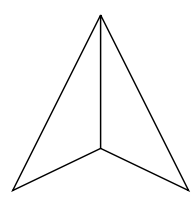
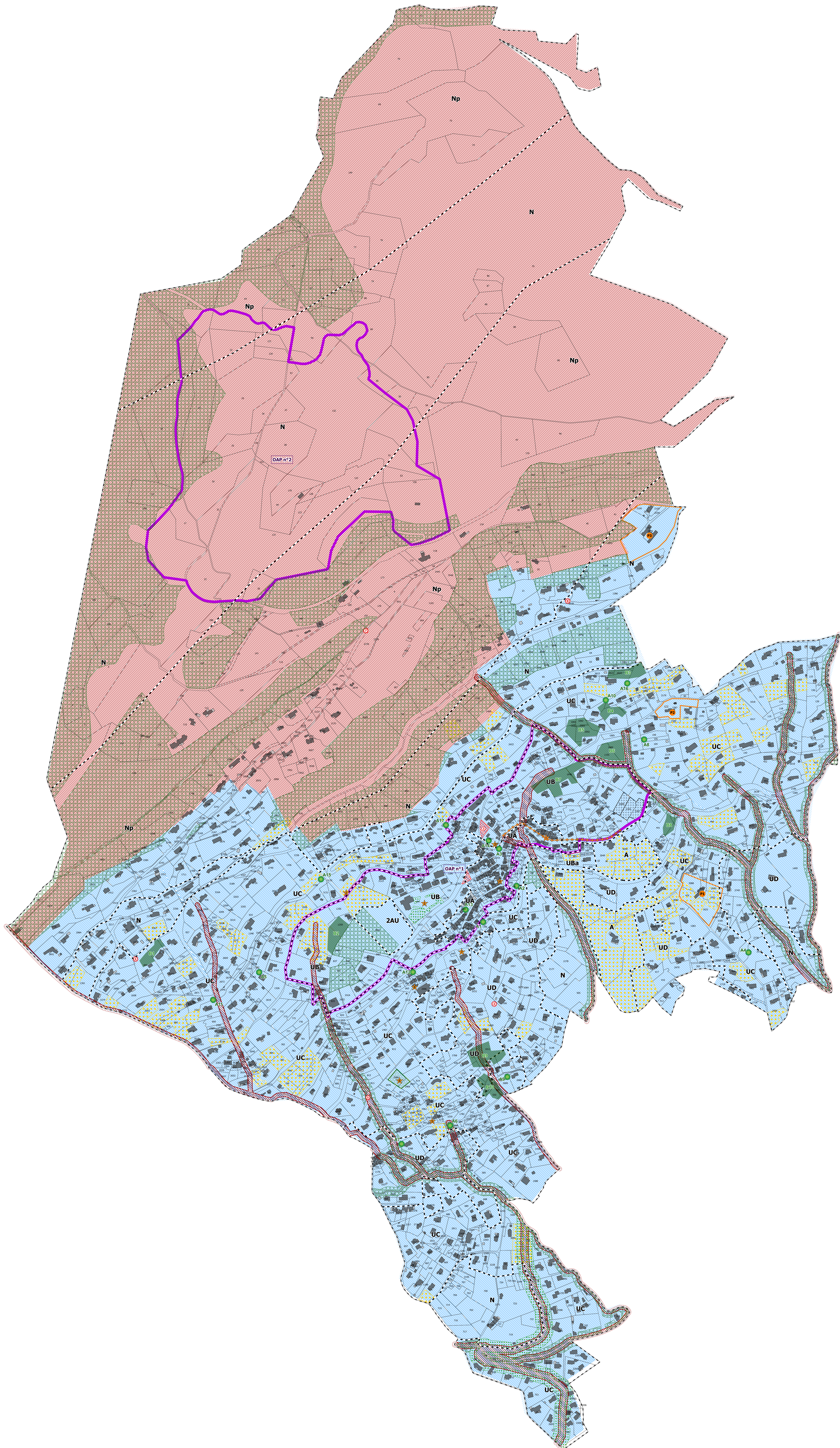
4A // PLAN DE ZONAGE : général

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2019
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2021
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026



Edition le 27-08-2025

- Zonage
- Espaces boisés classés (EBC)
- Espaces verts à protéger (EVP)
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi (protection des vallons)
- Périmètre d'Orientations et d'Aménagement
et de Programmation (OAP)
- Périmètre de propriétés remarquables à protéger
- Patrimoine remarquable à protéger (linéaire)
- Patrimoine remarquable à protéger
- Oliveraies à protéger
- Vignes à protéger
- Arbres remarquables
- Bosquets remarquables
- Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)
- Zone rouge (risque fort à très fort)
- Zone bleue (risque faible à modéré)
- Cadastre
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Parcelles



0 200 400 m